



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Mont-Carmel, que le Conseil de la municipalité de Mont-Carmel sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 7 juin 2021, à 19h30, au 22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel, de la dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

En vertu de « l'acte de règlement hors cour et transaction » intervenue entre la municipalité et les propriétaires :


Dérogation permettant de conserver le garage à une distance de 4.67 m de la limite latérale et à 7.76 m de la limite avant de la propriété;

Le second plancher du garage pourra aussi être conservé, puisque la superficie du garage à bateau démolit compense et contribue au respect du rapport plancher/terrain prescrit au règlement de zonage;

Identification du site concerné :

17, Chemin du lac Saint-Pierre Est

DONNÉ À Mont-Carmel ce 7^e jour de juin 2021.



Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 16h00, le 7^e jour du mois de juin 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Bibliothèque
- Bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de juin 2021



Maryse Lizotte, directrice générale
Secrétaire-trésorière